

Les étudiants vaudois : [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **9 (1871)**

Heft 26

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181396>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nous sommes, du reste, parfois trop lourds d'esprit et de manières, nous autres Vaudois, pour comprendre des appréciations aussi élevées. Pour se familiariser avec toutes ces choses, il faut avoir fréquenté les coulisses des grands théâtres de Paris, écouté les conversations des boulevards et retenu leurs phrases élégamment guindées; posséder enfin une collection de comptes-rendus qui vous servent à souhait lorsqu'on veut parler dans un journal de telle comédie ou de tel opéra. Nous n'avons pas le bon esprit de nous armer de tout cela; voilà pourquoi nous sommes incompetents et jugeons si mal les élucubrations artistiques de la *Gazette*.

Oui, Messieurs, soyez persuadés que cette feuille est une véritable mère pour les artistes, et que lorsqu'elle leur châte, c'est pour leur bien. N'en aurions-nous point déjà une preuve éclatante dans la position très avantageuse qui vient d'être offerte à M. W. par la direction du théâtre royal de la Haye?...

Votre dévoué,

* *

Les étudiants vaudois.

IV

Lorsque la révolution helvétique vint ébranler notre pays, le tourbillon politique entraîna un couple de professeurs et bon nombre d'étudiants. Ceux-ci parurent dans des assemblées populaires avec le bonnet rouge sur la tête, attaquant les aristocrates et les oligarques.

Le 23 février 1798, le sénat des étudiants décida qu'une députation se rendrait auprès de l'assemblée provisoire pour y annoncer l'adhésion du corps au nouvel ordre de choses.

En 1799, les caisses de l'Etat étant vides, les étudiants levèrent entr'eux une contribution volontaire dans le but de faire un don patriotique à l'Etat. Cinquante francs furent remis au préfet du Léman, somme très forte vu la rareté du numéraire et le nombre restreint des étudiants à cette époque.

Pendant les années de l'empire et de la restauration, la vie des étudiants s'écoula sans incidents remarquables que certaines farces d'un goût plus ou moins suspect et qui amenaient des punitions plus ou moins graves.

Toutefois, nous devons mentionner un fait dont l'influence se fait encore sentir, savoir la fondation de la Société de Belles-Lettres. En 1806, deux jeunes étudiants d'éloquence, Benjamin Gollier et Charles Monnard, convinrent de se réunir dans leurs chambres pour s'exercer à des traductions de latin et de grec, des compositions françaises, des récitations et des lettres. Ils invitèrent quelques condisciples à se joindre à eux. Ces simples réunions familières prirent une certaine extension, lorsque d'autres étudiants demandèrent à prendre part à l'association. Alors on s'assembla dans un auditoire et plusieurs professeurs favorisèrent les séances de leur présence et de leurs conseils. La Société se constitua comme *Société de Belles-Lettres*. Depuis

ce temps elle n'a cessé d'exister comme un des éléments de la vie de notre jeunesse académique.

En 1819, les étudiants vaudois s'empressèrent d'adhérer à l'invitation qui leur fut adressée par ceux d'autres cantons de constituer une section vaudoise de la Société de Zofingue, dont la devise est : *Patrie, amitié, science*.

En 1845, nos étudiants, influencés par quelques professeurs, firent à la révolution une opposition à outrance. La démission des ministres excita leur enthousiasme et plusieurs voulurent aussi se mettre en grève. Les mesures répressives de la liberté religieuse ne firent qu'augmenter leur antipathie contre les récents événements. Le dernier coup fut porté lorsqu'en 1846, le Conseil d'Etat refusa de confirmer la majorité d'entre les professeurs. — Un état de tension et de malaise s'établit entre l'autorité et le corps des étudiants, et l'indiscipline se manifesta dans des proportions inquiétantes. Les discussions qui eurent lieu entre les étudiants à propos de la fondation parmi eux d'une section de la Société dite l'*Helvétia*, qui se mit en opposition avec celle de Zofingue, ne contribuèrent pas au rétablissement de l'ordre. Après ces luttes, le corps des étudiants fut momentanément dissous en 1859.

Une très heureuse diversion fut apportée par la formation de la légion académique, qui se constitua vers la fin 1856 et 1857, pour la défense de la patrie menacée par la Prusse, à l'occasion des affaires de Neuchâtel. Enfin, en 1861, un nouveau règlement constitutif du corps fut élaboré par le sénat et accepté le 2 octobre 1866.

A dater de cette époque, régna un nouvel esprit de paix et de confiance réciproque, qui eut une influence heureuse. Les diverses sociétés d'étudiants, celles de Zofingue, de l'*Helvétia* et des Belles-Lettres remplirent chacune leur mission dans la paix et la concorde. Les rangs des Zofingiens se sont élargis par l'admission des élèves suisses de l'Ecole spéciale et de la Faculté libre de théologie, et malgré certaines discussions qui surgissent avec ces derniers, la devise de la société garde encore sa vérité.

Le terratchu.

II

Dans mon premier article, j'ai cherché à donner une idée générale de cet argot, qui dans 20 ans ne sera plus, à Ste-Croix, qu'un souvenir. — Les quelques vieillards des Granges, de la Villette et des Replans, qui le parlent encore, ont si rarement occasion d'employer ce langage, que plusieurs l'ont en partie oublié. Aussi, pour faire un vocabulaire un peu complet ai-je dû réunir plusieurs *terratchuleurs*, et c'est le produit de leurs mémoires additionnées que je livre aux lecteurs du *Conteur*.

Sans doute qu'il y manque encore bien des mots, mais ceux qui y sont suffisent, avec l'aide du patois; à composer un langage parfaitement incompréhensible pour celui qui n'y est pas initié. — Dans la construction de la phrase, le mot en *terratchu* se place